

ROUFEMANT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

PROCÈS VERBAL N° 1 371 / 197 8

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306105

28-9-78

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Passage au dessus de la région de d'un objet volant non identifié, le Samedi 28 Octobre 1978 vers 19h05 - 19h10.

CODÉ

NOUS SOUSSIGNÉS

Adjudant O.P.J.

et gendarmes A.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 du Code de procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 31 Octobre 78 à 8 HEURES) 00 par l'intermédiaire de la presse locale nous apprenons que demeurant à

aperçu au dessus de cette commune un objet volant non identifié laissant derrière lui une traînée incandescente le 28 Octobre 1978 en soirée.

Nous nous rendons à son domicile. Absent, est convoqué à notre Unité où il se présente le 5 Novembre 1978 en compagnie de qui ont observé avec lui ce phénomène.

PIECE N° 2 : Audition de Mr . Il a vu le 28.10.1978 à 19h05 19h10 une boule de feu à une hauteur de 1000 à 3000 pieds se dirigeant d° à une vitesse de 3 km/seconde environ et d'une trajectoire horizontale. Ce phénomène a duré 7 secondes environ.

PIECE N° 3 : Audition de Mr . Il donne les mêmes détails que Mr

PIECE N° 4 : Audition de Mr . Il n'apporte aucune autre précision.

ANNEXE N° 1 : Carte de la région de l° portant la trajectoire approximative de l'engin et la position des observateurs.

- - - Aucune autre personne de notre circonscription n'a aperçu ce même phénomène ou ne s'est faite connaître.

FRG. 15-2-79

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT UNITÉ
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1 - Mr le Préfet du Département du à....	LE 5 Novembre 1978	SIG ET CACHE
	<input type="checkbox"/> 2 - Mr le Procureur de la République à.....		
	<input type="checkbox"/> 1 - Mr le G1 Commandant la Région Aérienne		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2 - M. le Ministre des Armées Direction G1 - Bureau Emploi Renseignement		

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

1

COMPAGNIE DE PRESSION

UNITE

P.V. N° 78

PROCES-VERBAL
D'AUDITION

COPIE RESERVEE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

REFERENCES

CE JOUR cinq novembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Adjudant O.P.J.

VOUS LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCEDURE PENALE, RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, nous entendons au bureau de notre brigade :

, né à directeur de société, demeurant à , fils de , nat. qui déclare à 8 h 30 :

"" Le Samedi 28 Octobre 1978 alors que je me trouvais dans le chemin privé donnant accès à mon domicile en compagnie de Mrs le premier nommé aperçu le premier un OVNI ou du moins une boule de feu qui se dirigeait d' . Il était 19 h 05 - 19h 10.

"" Nous avons tous les trois regardé un objet lumineux (boule de feu) suivi d'une queue très longue qui semblait se composer de particules lumineuses provenant de la désintégration de la boule de feu.

"" Cet objet semblait être au départ à la verticale de ou du moins de t , survolant - pour s'éteindre totalement avant . La trajectoire était absolument horizontale. J'estime la grosseur de cet objet à la grosseur d'un ballon de volley-ball. Il était entre 1.000 et 3.000 pieds. Il était de forme absolument ronde, on aurait dit une boule incandescente. Sa couleur était jaune incandescent. La traînée était de 4 à 500 mètres. Il n'y avait aucun bruit. Je l'ai vu pendant une durée de 7 secondes environ. Je ne peux estimer la vitesse exacte ou même approximative étant donné que je n'avais pas la position de cet objet par rapport à moi-même. Toutefois cela allait très vite (environ 3 km/ seconde).

Je signale que d'où je me trouvais je vois jusqu'à , les et le . Quand j'ai commencé à voir cette chose elle était à un angle de 45° par rapport au sol, cet angle n'a pas changé, la trajectoire étant toujours horizontale, cet angle n'a pas changé. La nuit était claire, il n'y avait aucun brouillard. Il ne peut s'agir en aucun cas d'une étoile filante ou d'un avion. Elle n'a jamais diminué de grosseur et s'est éteinte soudainement sans exploser. La queue était toujours de la même longueur. Quand la boule s'est éteinte, la queue aussi. Ce qui m'a le plus frappé c'est la trajectoire tendue, horizontale.

Le 5 Novembre 1978 à 9 heures 15

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

O.P.J.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITÉ

Brigade de

P.V. N° / 1978

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION

CADRE RÉSERVÉ À DESTINATION

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR cinq novembre mil neuf cent soixante dix huit, NOUS SOUSSIGNÉ(S), , gendarme, A.P.J.,

VU LES ARTICLES

20 ET 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre brigade :

, chef d'agence né le à , fils de

demeurant , de nationalité française qui déclare à 20 heures 35

- - Le Samedi 28 Octobre 1978, je me trouvais en compagnie d'ami , sur le chemin accedant à la propriété de M. . Nous etions entrain de converser lorsque je vis vers 19 heures 10, un objet lumineux laissant derriere lui sur u longueur d'environ 400 metres une trainée toujours lumineuse. Ce objet se dirigeait de vers à très grande vitesse e d'une façon rectiligne et horizontale par rapport au sol. Le tem de vision a été d'environ 5 à 6 secondes. Cet objet a toujours tenu une vitesse régulière et a semblé se désintégrer par une mu titude de "paillettes" lumineuses. Cet objet se trouvait selon mon estimation à 400-500 metres au dessus de moi. Je ne peux déc re la forme et la grosseur de l'objet qui se déplaçait toujours très grande vitesse. La couleur du filet lumineux était d'un jau or assez brillant. Pour ce qui est de la vitesse, je pense que c objet allait à 2 à 3 Km/seconde. L'angle de vision était d'envir de 45 degrés. - - - - -

- - A mon avis, selon mes connaissances, je n'ai pu confondre ce objet à une étoile filante, laquelle contrairement à cet objet, désintègre en réduisant à vitesse réduite. - - - - -

Le 05.11.78 à 09 heures 10,

Lecture faite de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et y rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L.A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

OBJET

DU

PROCES-VERBAL

DE

DE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

P.V. N° 719

PERSONNE
TÉMOIN Mr

RÉFÉRENCES

CE JOUR cinq Novembre Mil neuf cent soixante dix huit.

, Gendarme A.P.J.

LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, PARMI NOS LES OPÉRATIONS

SAISIES DES MOIS AONS EFFETUES AGISSANT EN L'OPINION ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
au bureau de notre Brigade se présente:

Mr , Maître d'oeuvre, demeurant
à , nationalité , né le

Samedi 28. Octobre 1978, j'étais en compagnie de Mr et
vers mon domicile. Il était 19 heures 05 environ, Mr
et moi-même étions entraînés de regarder vers nos villas, direct-
ion , et Mr regardait direction , donc il nous a prevenu
subitement qu'un objet apparaissait dans le ciel, nous nous sommes re-
tournés aussitôt. Une masse ronde d'une vingtaine de centimètres de diamètre
suivie d'une queue très longue pratiquement de la même largeur que la
masse. La fin de cette queue était en désintégration ainsi que tout le
pourtour de la masse ronde. Ce phénomène venait d' , vu de not:
endroit nous l'avons vu démarrant dans la trajectoire du
et finissant subitement au niveau du pont de la donc croisement
de la route de et de la route de

n'y avait aucun
ruit
Mots rajoutés
approuvés.

. Cet objet volait à environ 800 m d'altitude, la trajectoire était
très horizontale et la longueur du phénomène avec la boule mesurait en-
viron 2 Km, c'était un brillant assez constant de couleur d'une étoile.
À la hauteur du Pont de la le phénomène s'est éteint sans éclats
et sans retombés. J'ai aperçu personnellement ce phénomène pendant une
durée de cinq à six secondes. Cet objet n'éclairait pas les alentours
comparable à une étoile. C'est la première fois que je vois ce genre de
phénomène. - - - - -

Le 5.11.1978 à 9 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L.A.P.J.



← Trajectoire de l'engin

x Emplacement des observateurs